



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 25 février 2021

Présents : François LORENZI, Henri MAUCHAMP, Antonio REIS, Jonathan ENOC, Ingrid PERNET, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Alain NICOLAS, Virginie GALLAND

Absents : Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Jonathan ENOC) et Kévin POISELET (procuration à Henri MAUCHAMP)

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières) et à huit clos

Secrétaire de Séance : Anne ORGELOT

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Le compte rendu du 3 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

- **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

CONSIDERANT qu'au début de chaque mandat électoral, la communauté de communes doit déterminer les modalités de composition de la CLECT

CONSIDERANT que la délibération n° 14-2020 a été prise avant même la délibération de la communauté de communes Rives de Saône,

CONSIDERANT la délibération de la communauté de communes du 3 février 2021 fixant la composition de la CLECT et les modalités d'élection de ses représentants.

VU l'appel à candidature

CONSIDERANT qu'un seul candidat a fait acte de candidature pour le poste concerné

Avec l'accord unanime de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

Monsieur Henri MAUCHAMP, seul candidat est élu à l'unanimité.

- **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE "COMMERCE MULTISERVICES"**

Le Maire explique que l'emprunt du commerce est maintenant remboursé dans sa totalité depuis juin 2020 et qu'il n'y a eu aucun mouvement comptable en 2021. Il propose de clôturer ce budget et de réintégrer les déficits d'investissement et de fonctionnement sur le budget principal. Si à l'avenir il y avait des écritures comptables à passer, elles seraient prises en charge par le budget principal. Les élus, après délibérations, à l'unanimité :

- décident la clôture du budget annexe "commerce multiservices"
- décident l'intégration des résultats de clôture 2020 du commerce au budget primitif 2021 du budget principal
- charge le Maire d'informer les services fiscaux de cette décision.

• RECONSTRUCTION DU HANGAR COMMUNAL

Le Maire explique que l'assurance a maintenant fournit les chiffres définitifs du remboursement du sinistre du 5 juin 2020.

- 1) Pour le tracteur tondeuse, la commune a été dédommagée de 10 800 € (l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse a couté 21 960 €)
- 2) Pour le camion, la commune a été dédommagée de 2 400 € (l'achat d'un nouveau camion coutera au moins le double)
- 3) Pour le bâtiment, la commune aura une enveloppe totale de 164 409 €
- 4) Pour les autres postes :
 - TVA : 7095 €
 - contenu : 18 575 €
 - déblais : 19 729 €
 - mises en conformités : 900 €
 - honoraires d'architecte : 9 865 €
 - perte d'usage : 5 400 €
 - pertes indirectes : 3 201 €
 - honoraires d'expert : 8 778 €

Certains matériels et matériaux qui se trouvaient dans le hangar au moment de l'incendie ont vu leur valeur se déprécier à cause de leur vétusté. La commune percevra donc au total : 237 952 € dont 142 585 € ont déjà été versés à ce jour

Le Maire donne lecture du compte rendu de la commission de travaux qui a eu lieu le 2 février 2021. Il en ressort que les deux bâtiments seront refaits (y compris donc le local qui servait aux pompiers)

• VENTE DE LA PROPRIÉTÉ BONNIN

La commune avait exercé son droit de préemption en 2017 pour l'achat de cette propriété. Les élus sont tous d'accord pour remettre ce bien en vente. Une visite sur les lieux sera organisée le 1er mars avec les élus qui le souhaitent.

AFFAIRES DIVERSES :

- le camping géré par Monsieur Dos Santos, a très bien fonctionné en 2020 et il en résulte un bilan positif de 1 670.54 €.
- Noël de la commune : a cause du COVID, aucune animation n'a été organisée cette année mais les enfants ont pu comme les autres années, bénéficier de cadeaux achetés conjointement par la commune (achat pour les enfants jusqu'à 11 ans) et par l'association "ensemble au théâtre" (achat pour les enfants de 0 à 3 ans). La commune a pu avoir au total une remise de 61 % sur les cadeaux, ce qui est très exceptionnel. Le prix de revient par enfant est donc descendu à 13.74 € par enfant et le prix de revient total pour la commune s'élève à 354.48 €.
- les colis de fin d'année ont été distribués aux anciens. Les élus ont également bénéficier de remise non négligeable par les fournisseurs (clémentines offertes par exemple et livraison gratuite des colis à domicile). Le budget prévu (30 €/panier) est respecté puisque le coût du panier revient à 28,54 € par personne. Anne ORGELOT et Ingrid PERNET, les deux adjoints au Maire ont reçu l'aide de Virginie GALLAND, Cécile SARTORIO et Laurence OLIVIER pour la confection des cadeaux de Noël. Pour la confection des colis des anciens, elles ont été aidées par François LORENZI, Virginie GALLAND, Alain

NICOLAS, Nathalie CHOCHON-LATOUICHE, Antonio REIS et Christine MAUCHAMP.

- Nettoyage de printemps : le Maire souhaite organiser le nettoyage des bords de Saône, bords de route et bords de fossés, en collaboration avec l'association la Gaule de Pagny, qui s'occuperait spécifiquement des bords de Saône. Des gants, masques, sacs poubelle seront fournis par la commune. Une date reste à définir'
- démoussage des berges de Saône : la commune a passé une convention de superposition avec VNF, ce qui autorise la commune à intervenir sur le domaine de VNF. Un premier démoussage a été fait il y a 7 ans et le Maire souhaite renouveler cette action cette année : cela consiste à enlever la mousse et à couper l'herbe sur les berges de Saône
- le maire demande aux élus si certains d'entre eux seraient volontaires pour arroser les fleurs de la commune. En effet, le cantonnier n'est pas là tous les jours et en plein été, les fleurs ont besoin d'un arrosage journalier
- Vincent GONNET informe les élus de la disparition douteuse de plusieurs de ses chats : il demande qu'un rappel à la loi soit effectué sur l'affichage de la commune mais également sur le site internet et le face book de la commune ; les amendes ont été durcies envers les personnes responsables de maltraitance sur les animaux.
- un débat aura lieu très prochainement en communauté de communes de Seurre concernant la réouverture ou non de la piscine de Seurre.

Jonathan ENOC quitte la séance

- Le maire a fait un courrier au Président de la communauté de communes Rives de Saône pour expliquer pourquoi la commune avait voté contre la Charte Fluviale : la commune de Pagny-la-Ville a été oubliée dans cette charte

Arrivée de Kévin POISELET

- Virginie GALLAND rappelle que les problèmes Grande Rue ne sont toujours pas réglés : circulation et problème d'eau sur les murs en temps de pluie.
- Antonio REIS signale un lampe grillée sur l'éclairage public et des objets laissés sur le trottoir par certains propriétaires qui n'ont pas jugé nécessaire d'aller en déchèterie (machine à laver...)
- Ingrid PERNET déplore l'absence du cantonnier : les bords de Saône sont très sales et de nombreux détritiques jonchent le sol de l'espace de jeux (canette, mégots, déjections canines...)
- François LORENZI demande au Maire de réfléchir à une solution d'application mobile du style "Panneau Pocket"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Pagny-la-Ville, le 1er mars 2021
Le Maire, Henri MAUCHAMP.